GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

Déclaration de responsabilité de la Direction

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleurs informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 30 novembre 2012 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les états financiers prospectifs du Greffe du Tribunal de la Concurrence n'a pas fait l'objet d'une vérification.

_____

Raynald Chartrand, CMA
Administrateur général et registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: le 14 janvier 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

État de la situation financière prospectif (non vérifié)
Au 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	68 732 $	71 271 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	24 634	25 117
Avantages sociaux futurs (note 9)	162 591	165 777
Total des passifs nets	**255 957**	**262 165**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	60 964	60 964
Débiteurs et avances (note 6)	79 629	81 503
Total des actifs financiers nets	**140 593**	**142 467**
Dette nette ministérielle	**115 364**	**119 698**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	124 592	73 200
Total des actifs non financiers	**124 592**	**73 200**
Situation financière nette ministérielle	**9 228 $**	**(46 498) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

_____
Raynald Chartrand, CMA
Administrateur général et registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: le 14 janvier 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif (non audité)

Exercice se terminant le 31 mars

(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Charges		
Traitement des dossiers	1 803 675 $	2 234 918 $
Services internes	863 317	957 823
Total des charges	**2 666 992**	**3 192 741**
Total des revenus	**0**	**0**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**2 666 992**	**3 192 741**
Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 895 389	2 441 040
Variations des montants à recevoir du Trésor	70 109	0
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	686 836	695 975
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**14 658**	**55 726**
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	**23 886**	**9 228**
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	**9 228 $**	**(46 498) $**

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

État de la variation de la dette nette ministérielle prospectif (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**14 658 $**	**55 726 $**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	45 545	0
Amortissement des immobilisations corporelles	(98 162)	(51 392)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(52 617)**	**(51 392)**
Diminution nette de la dette nette ministérielle	**(37 958)**	**4 334**
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**153 322**	**115 364**
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**115 364 $**	**119 698 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

État des flux de trésorerie prospectif (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 666 992 $	3 192 741 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(98 162)	(51 392)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(686 836)	(695 975)
Variations de l'état de la situation financière prospectif:		
Augmentation des débiteurs et avances	2 805	1 874
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(1 552)	(2 539)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	845	(483)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(34 248)	(3 186)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 849 844 $	2 441 040 $
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	45 545	0
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	45 545 $	0 $
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 895 389 $	2 441 040 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE
Notes aux états financiers prospectif (non auditées)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal* de la concurrence en vue d'entendre les demandes soumises par le commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

La *Loi sur le Tribunal* de concurrence pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du greffe du Tribunal de la concurrence. Le greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent rapport sur les plans et les priorités. Ce rapport porte sur les activités du greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du greffe est situé dans la région de la capitale nationale.

2. Méthodes et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Greffe qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités :

(a) La prévision de 2013-2014 est fondée sur les montants des dépenses prévues figurant dans le Rapport sur les plans et priorités de 2013-2014.

(b) L'information estimative de fin d'exercice pour 2012-2013 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2013-2014.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2012.

3. Variation et évolution des prévisions Financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2012-2013 et pour 2013-2014, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, le Greffe a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relatives aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre ces états financiers prospectif et les états financiers historiques sont notamment :

(a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.

(b) La mise en oeuvre de nouvelles conventions collectives.

(c) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

(d) Le nombre réel de demandes reçues et les dépenses qui sont directement liés à eux.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le Greffe ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministeriel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables en vigueur pour l'exercice 2011-12 du Conseil du Trésor énoncé ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donne lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Greffe fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Greffe sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant dû ou à recevoir du Trésor

Ce poste découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du Greffe et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspont au montant net de l'encaisse que le Greffe a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Charges prévues - comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

e) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Greffe n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au moindre coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs don't le recouvrement est incertain.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les immobilisations en construction sont comptabilistées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	10 ans
Logiciels	3 ans
Matérial informatique	De 3 à 4 ans
Autre équipement	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

5. Autorisations parlementaires

Le Greffe reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière prospectifs d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochés dans les tableaux suivants :

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE
Notes aux états financiers prospectif (non auditées)

a) Autorisations demandées

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Crédit 85 - Dépenses du programme	2 160 778	2 166 909
Montants législatifs	164 828	166 451
Crédit 25 - Report du budget de fonctionnement	107 992	108 345
Autorisations disponibles prévues	2 433 598	2 441 705

Les autorisations présentées représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net	2 658 926	3 176 321
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(678 770)	(679 555)
Amortissement des immobilisations corporelles	(98 162)	(51 392)
Aaugmentation des avantages sociaux futurs	(34 248)	(3 186)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	845	(483)
	1 848 591	2 441 705
Rajustements pour les postes n'ayant pas une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	45 545	0
Ressources inutilisées prévues pour l'exercice	539 462	0
Autorisations disponibles prévues	2 433 598	2 441 705

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails des débiteurs et des avances du Greffe:

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Débiteurs - Autres ministères et organismes	79 129	81 003
Débiteurs - Avances aux employés	500	500
Total	79 629	81 503

7. Immobilisations corporelles

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Solde d'ouverture	177 209	124 592
Acquisitions	45 545	0
Amortissement	(98 162)	(51 392)
Solde de clôture	124 592	73 200

8. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détails des créditeurs et des charges à payer du Greffe:

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Créditeurs – Autres ministères et organismes	4 179	4 304
Créditeurs – Parties externes	49 099	50 572
	53 278	54 876
Charges à payer	15 454	16 395
Total	68 732	71 271

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du Greffe participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service validable multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 117 687 $ en 2012-2013 et à 118 846 $ en 2013-2014 soit environ 1,9 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. L'information sur les indemnités de départ, selon l'estimation effectuée en date des présents états financiers, se présente comme suit :

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	128 343	162 591
Charge pour l'exercice	34 248	3 186
Accrued benefit obligation, end of the year	162 591	165 777

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le Greffe aura reçu des services gratuitement d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Greffe prévoit recevoir gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats prospectif du Greffe :

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Locaux	607 303	615 657
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	79 533	80 318
Total	686 836	695 975

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus dans l'état des résultats prospectif du Greffe.

b) Autres opérations entre apparentés

	Résultats estimatifs 2013	Prévisions 2014
	(en dollars)	
Charges – Autres ministères et organismes fédéraux	116 447	223 498

11. Informations sectorielles

(en dollars)

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Greffe. Elle est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 4, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées prévues et les revenus générés prévus par les principales activités de programme, par principal article de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

	2013	2014		
	Total	Traintement des dossiers	Services interne	Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	1 268 533	836 743	358 604	1 195 347
Services professionnels et spéciaux	350 808	471 510	202 076	673 586
Installation	607 303	430 960	184 697	615 657
Services publics, fournitures et approvisionnements	34 653	46 557	19 953	66 510
Machines et de matériel	60 469	81 241	34 818	116 059
Transports et télécomminucations	235 308	316 139	135 488	451 627
Amortissement des immobilisations corporelles	98 162	35 974	15 418	51 392
Entretien et réparations	709	952	408	1 360
Location	11 047	14 842	6 361	21 203
Total des charges de fonctionnement	2 666 992	2 234 918	957 823	3 192 741
Coût de fonctionnement net	2 666 992	2 234 918	957 823	3 192 741